

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Angoulême
Palais de Justice
- BP 215 -
16007 ANGOULEME CEDEX
Tél. 0 891 01 11 11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté A.INGENIERIE
127 rue de Royan
16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

Dépôt effectué par :

ELFA FIDUCIAIRE JURIDIQUE ET FISCALE DE
FRANC
13 rue Amédée Ménard
BP 51215
44000 NANTES

Numéro RCS : Angoulême B 330 725 904

<4454/1984B00174>

Pièces déposées le 28/04/2008

Numéro : 8001004

Procès-verbal du 10/04/2008

- Démission de Directeur Général
- Changement de Président

Le Greffier,

B
[Signature]

A INGENIERIE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 127 rue de Royan à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE (16)
330.725.904 R.C.S. d'ANGOULEME

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 AVRIL 2008

PROCES-VERBAL

Le 10 avril 2008 à 17 Heures, en présence de tous les associés de la société, il a été tenu une assemblée générale mixte.

L'assemblée a été convoquée à l'issue de la cession de contrôle de la société intervenue ce jour au bénéfice de la société HOLDING ECD.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gildas GARREC représentant de la société HOLDING ECD.

L'assemblée représentant plus moitié des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président évoque alors l'ordre du jour :

- Nomination du nouveau président en remplacement de Monsieur Christian BARRAUD président démissionnaire,
- Agrément du projet de nantissement de 1.445 actions détenues par la société HOLDING ECD au bénéfice de la banque CIO et de la banque CAISSE D'EPARGNE,
- Pouvoir pour les formalités.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.




PREMIERE RESOLUTION

1) Après avoir pris acte des démissions de Monsieur Christian BARRAUD et Monsieur Bernard ELIE de leurs fonctions de mandataire de la Société dès après la cession d'actions intervenue ce jour au bénéfice de la société HOLDING ECD, la collectivité des associés décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en lieu et place du président :

- La société HOLDING ECD,
S.A.R.L. au capital de 1.000.200 €, sise 7 rue Jean Marie Tullou PACE 35740,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le n°
485.014.609.

Messieurs Henri BOISARD et Gildas GARREC soussignés ont décidé de désigner Monsieur Gildas GARREC en qualité de représentant permanent de la société HOLDING ECD, pour exercer les fonctions de présidence de la Société ICARE.

La collectivité des associés décide dans l'immédiat de ne pas désigner de nouveau directeur général en remplacement de Monsieur Bernard ELIE.

La société HOLDING ECD représentée par Monsieur Gildas GARREC a déclaré accepter ses fonctions de Présidence de la Société et n'être soumise à aucune incompatibilité ni interdiction pour exercer ces fonctions .

La Société prendra en charge les frais de représentation et de déplacement engagés par les représentants de la société HOLDING ECD liés à l'exercice de la présidence sur présentation de justificatifs.

2) L'associé unique rappelle qu'en vertu des statuts le président dirige la Société. Il dispose des pouvoirs les plus larges en toute matière pour organiser, gérer et orienter les activités de la société.

Dans les rapports de la Société avec les tiers, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Toutes les décisions ne relevant pas de la compétence de la collectivité des associés sont de sa compétence.

N
BE

DEUXIEME RESOLUTION

La société HOLDING ECD envisage d'affecter en nantissement au profit de la banque CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST Nantes Sud Loire, sise 2 Avenue Jean-Claude Bonduelle – 44040 Nantes cedex 1, société anonyme au capital de 83.780.000 euros, 855.801.072 RCS NANTES, et de la banque CAISSE D'EPARGNE Centre Entreprise de Nantes, sise 2 place Graslin 44000 Nantes, société coopérative au capital de 173.341.700 euros, 392.640.090 RCS NANTES, 1.445 actions qu'elle détient dans la société composant l'intégralité du capital social, en garantie des emprunts et des concours octroyés par lesdites banque pour l'acquisition des titres de la Société s'élevant à un montant total de 800.000 €, amortissable en 88 mensualités.

Conformément aux stipulations des statuts de la Société, ce nantissement est soumis à l'agrément préalable de la société.

La collectivité des associés :

- dispense en tant que de besoin la société HOLDING ECD de notifier à la société son projet de nantissement dans les formes prévues par les statuts ;
- agrée ce nantissement, ce consentement emportant agrément des cessionnaires en cas de réalisation forcée des actions nanties, à moins que la société ne préfère, après la cession, racheter sans délai les actions en vue de réduire corrélativement son capital, en conformité avec l'article L.228-26 du Code de commerce ;
- donne tous pouvoirs à la société HOLDING ECD pour notifier cette autorisation aux sociétés CAISSE D'EPARGNE et CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés par l'actionnaire unique au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'exécuter toutes formalités nécessaires aux décisions ci-dessus.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

HOLDING ECD
M. Gildas GARREC

M. Bernard ELIE